

L'écologie, pas à tout prix

M. P.M. P.

Ecosystème (n.m.) : ensemble des êtres vivants, aux nombreuses interactions, d'un milieu naturel.

Question : Les humains doivent-ils en être exclus pour en assurer l'équilibre ? Corollaire : Quels sacrifices peuvent-ils consentir pour ce faire ? C'est en filigrane les problématiques qui ont été soulevées au cours de l'assemblée générale des Pêcheurs de la Risle à laquelle participaient Michel Leroux, le maire de Pont-Audemer, et Francis Courel, conseiller général venu en tant que président du Syndicat intercommunal de la basse vallée de la Risle (SIBVR).

Ne pas « sanctuariser » les étangs La première concerne la protection des espèces et des milieux sur le site des étangs de Pont-Audemer.

Elle a été abordée par le président de l'association, Pierre Mancel, à propos des études réalisées ici par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande (PNRBSN) à la demande de la communauté de communes du canton de Pont-Audemer : « *Il apparaît très nettement que les ornithologues du Parc souhaitent contrôler le site et conforter leur emprise* », s'alarmait Pierre Mancel, qui rappelait l'engagement pris pourtant pour « *une répartition équitable envers tous les utilisateurs du site* ».

Un engagement sur lequel n'a pas l'intention de revenir Michel Leroux.

Il l'a confirmé devant les pêcheurs : « *Les propositions du Parc me semblent quelque peu irréalistes puisqu'elles reviendraient à remettre en cause l'accessibilité du site.*

Il est hors de question de le sanctuariser et d'en faire une réserve ornithologique.

Nous l'avions réaménagé pour le rendre accessible à tous.

C'est un projet urbain, il s'agit de ne pas faire n'importe quoi.

On doit trouver un consensus qui répond aux besoins des uns et des autres ».

Dont acte.

« *Il faut rester raisonnable* » Le développement de la biodiversité a donc ses limites.

Le maire de Pont-Audemer a eu une autre occasion de le rappeler à propos des études qui concernent cette fois la restauration de la continuité écologique entre Risle domaniale et Risle maritime, dossier dont se charge le SIBVR.

Un enjeu de taille puisqu'il s'agit de lever les freins à la circulation des espèces à hauteur de Pont-Audemer, ce qui passerait par des aménagements auprès des ouvrages hydrauliques qui ponctuent le cours d'eau, comme l'a expliqué Francis Courel.

Les préconisations de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques sont attendues.

Une étude dont le coût s'élève déjà à près de 300 000 ?.

Et les travaux à envisager pourraient selon les spécialistes s'élever à près de 3 M? ! Beaucoup trop pour les collectivités locales selon Michel Leroux : « *La continuité écologique, nous sommes pour, mais pas à n'importe quel prix.*

Quand on présente de tels chiffres, je me dis qu'il faut rester raisonnable.

Il y a des gens à Pont-Audemer qui ont du mal à manger à leur faim et à payer leurs factures ! » Le dossier est donc loin de se refermer, et il s'agira tout d'abord de déterminer par quel chemin (bras nord ou sud de la Risle ?) cette continuité pourra être restaurée.

En tout état de cause, « *ce sera à l'Etat de valider les propositions qui seront faites* », rappelait Francis Courel.

Et par conséquent d'en assumer les responsabilités, financières en particulier, étant entendu que les collectivités concernées prendront les leurs dans la limite de leurs obligations légales.